



CHARTRE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais ont besoin du concours des institutions scolaires. **En choisissant l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, les parents adhèrent au modèle éducatif et pédagogique proposé par celui-ci.** Or, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permette aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES :

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Désir d'écoute et de dialogue
- Refus des aprioris et des jugements de valeur
- Loyauté, discrétion, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription,
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien,
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunions d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement,
- Organisation de la représentation des parents, conseil de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions de système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORRESPONDANCE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration corps éducatif / parents / élèves pour le suivi du travail scolaire
- Collaboration corps éducatif / parents / élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- Le projet pédagogique qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune

Ces divers documents élaborés en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs (corps éducatif, parents, élèves) de participer dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date : ___ / ___ / _____

Le chef d'établissement

Les parents

l'élève

COLLEGE JEANNE D'ARC
14, rue Alsace Lorraine
95200 Beaumont s/Oise
Tél. 01 34 70 12 87 - Fax 01 34 70 37 35
Mail : pensionnat-jeanne-darc@wanadoo.fr